

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 1 du 8 janvier 2015

**PARTIE TEMPORAIRE
État-Major des Armées (EMA)**

Texte 9

ERRATUM

à la circulaire n° 6548/DEF/DCSCA/BGC/SRF du 24 octobre 2014 relative aux concours sur épreuves ouverts au personnel militaire et à certains fonctionnaires pour le recrutement dans le corps des commissaires des armées en 2015.

Du 11 décembre 2014

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « gestion des corps »*.

ERRATUM à la circulaire n° 6548/DEF/DCSCA/BGC/SRF du 24 octobre 2014 relative aux concours sur épreuves ouverts au personnel militaire et à certains fonctionnaires pour le recrutement dans le corps des commissaires des armées en 2015.

Du 11 décembre 2014

NOR D E F E 1 4 5 2 0 4 5 Z

Texte modifié :

Circulaire n° 6548/DEF/DCSCA/BGC/SRF du 24 octobre 2014 (BOC n° 60 du 28 novembre 2014, texte 22).

Référence de publication : BOC n° 1 du 8 janvier 2015, texte 9.

La circulaire n° 6548/DEF/DCSCA/BGC/SRF du 24 octobre 2014 est modifiée comme suit :

Au point 2.

Au lieu de :

« Les épreuves écrites se dérouleront selon le calendrier suivant :

- mardi 10 mars 2015, de 9h à 11h : épreuve de langue anglaise. Il s'agit d'un commentaire de texte en langue anglaise, sans dictionnaire ni lexique, à partir d'un article de presse traitant d'un sujet en rapport avec la défense ;
- mardi 10 mars 2015, de 13h à 17h : épreuve de note administrative. Il s'agit de la rédaction, à partir d'un dossier portant sur un sujet relatif à la défense, faisant appel à des notions de droit, de finances ou d'économie, d'une note administrative permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées ;
- mercredi 11 mars 2015, de 12h30 à 17h30 : épreuve de culture générale. Il s'agit d'une composition sur un sujet se rapportant à l'évolution générale des idées et des faits politiques, économiques et sociaux depuis le début du XX^e siècle ;
- jeudi 12 mars 2015, de 9h à 13h, pour les personnels non officiers et fonctionnaires de catégorie B seulement : épreuve à option. Il s'agit de répondre à trois questions sur des sujets de droit privé, droit public, sciences économiques ou sciences de gestion, selon l'option choisie par le candidat lors de son inscription. » ;

Lire :

« Les épreuves écrites se dérouleront selon le calendrier suivant :

- lundi 9 mars 2015, de 9h à 11h : épreuve de langue anglaise. Il s'agit d'un commentaire de texte en langue anglaise, sans dictionnaire ni lexique, à partir d'un article de presse traitant d'un sujet en rapport avec la défense ;

- lundi 9 mars 2015, de 13h à 17h : épreuve de note administrative. Il s'agit de la rédaction, à partir d'un dossier portant sur un sujet relatif à la défense, faisant appel à des notions de droit, de finances ou d'économie, d'une note administrative permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées ;
- mardi 10 mars 2015, de 12h30 à 17h30 : épreuve de culture générale. Il s'agit d'une composition sur un sujet se rapportant à l'évolution générale des idées et des faits politiques, économiques et sociaux depuis le début du XX^e siècle ;
- mercredi 11 mars 2015, de 9h à 13h, pour les personnels non officiers et fonctionnaires de catégorie B seulement : épreuve à option. Il s'agit de répondre à trois questions sur des sujets de droit privé, droit public, sciences économiques ou sciences de gestion, selon l'option choisie par le candidat lors de son inscription. ».